

Image not found or type unknown



Mariage avec mon ami de nationalite turc

Par **angèlique**, le **02/11/2010 à 16:38**

Bonjour,
nous souhaitons nous marier moi je suis française mon ami est turc mais gros problème il a une oqtf c'est possible quand même ? et quels papiers il faut pour se marier ? et est-ce qu'il faut absolument le passeport ? un peu d'aide svp on s'aime vraiment !!!

Par **mimi493**, le **02/11/2010 à 19:00**

Oui, c'est possible.
Il faut faire un dossier de mariage à la mairie et donner tous les papiers demandés (justificatif d'identité, copie acte de naissance, certificat de célibat, certificat de coutumes en général)

Evidemment, le maire peut saisir le parquet s'il soupçonne un mariage dans l'unique but d'obtenir un droit au séjour pour l'étranger en situation irrégulière.

Par **angèlique**, le **02/11/2010 à 20:05**

merci de répondre j'ai quelque autre question si vous pouvez m'aider
certificat de coutume ça se demande où ?
je voulais mettre son nom sur ma facture d'edf pour prouver qu'on vit ensemble mais est-ce qu'il y a un risque ? et c'est possible ?

Par **Clara**, le **02/11/2010** à **20:32**

Bonsoir,

Le certificat de coutume se retire au consulat de son pays. Sinon vous pouvez aussi demander à votre bailleur de faire un avenant au bail pour que votre ami bénéficie du droit au bail.

Vous envoyez simplement une lettre recommandée à votre propriétaire en l'informant que vous vivez dans le logement avec votre concubin notoire dont vous indiquez l'état civil (prénom, nom, date et lieu de naissance) en précisant sa date d'arrivée dans les lieux (il faut que le concubin habite dans le bien depuis au moins un an pour bénéficier des droits du locataire).

Par **angèlique**, le **02/11/2010** à **20:38**

il est en france donc faut qu'il aille au consulat turc mais est ce qu'il peut aller demander le certificat de coutume sans risque ? et pour demander ce certificat il lui faut son passeport ou est ce que sa carte d'identite turc peut suffir ? ca fais un an et demi qu'on est ensemble mais ca fais que depuis aout qu'il habite avec moi et en fait je veux pas faire de betises car j'ai un petit garçon et franchement c'est tout compliquer tout ca car il avait un avocat mais qu'il ne l'a pas du tout aider et bien sur maintenant avec l'oqtf c'est difficile merci pour l'aide qu'on peut m'apporter ici ca fais du bien !! merci

Par **ela**, le **16/07/2012** à **19:02**

Salut, j'aimerais savoir si tu as pu te marier avec ton ami ? pask aujourd'hui je suis dans la même situation que toi. Mon ami est en situation irrégulière, et j'ai peur qu'en nous mariant à la mairie en France, on lui fasse l'objet d'un arrêté d'expulsion.. peux tu me répondre le plus rapidement possible stp ? Merci

Par **angie**, le **17/07/2012** à **17:37**

salut mon ami et moi allons nous marier en aout en turquie
si ta des questions et ke je pe t'aider hesite pas

Par **ela**, le **19/07/2012** à **00:24**

Mon ami rentre en Turquie en aout, parce que nous avons peur que le maire de ma ville saisisse le procureur de la république et qu'il fasse l'objet d'un arrêté d'expulsion, pire encore

d'une interdiction judiciaire territoire qui peut aller jusqu'à 10 ans étant donné qu'il est en situation irrégulière... (sans papier)

Que dois-je faire pour qu'il puisse revenir en France légalement ?

Me marier en Turquie ? Quelles sont les procédures à suivre ?

Par **angie**, le **19/07/2012** à **18:23**

pour la procédure il faut que tu aille sur le site du consulat français à istanbul et la c tout bien marquer

c long et il faut que le conjoint français soit capable d'aller en turquie et financièrement ca coute kan meme

ca fais combien de temp ke tu ai avec ton ami?